MÉMOIRE

DE LA NOBLESSE

DE BRETAGNE,

AU ROI.

SIRE,

Vos Miniſtres ajoutant chaque jour à l'abus ſacrilege qu'ils font de votre autorité, s'efforcent d'étouffer les juſtes réclamations de vos plus fideles Sujets. Votre Majeſté a placé la juſtice à la tête de

ſes autres vertus ; elle a déclaré ne vouloir régner que par les Loix ; elle n'interdira point l'accès du Trône aux citoyens qu'on opprime en ſon nom. Sire, dans ce nom cher & ſacré, votre Nobleſſe Bretonne ne verra jamais que le ſignal & le garant de votre protection.

Des Miniſtres ambitieux, maſquant leurs vues intéreſſées, ſous l'apparence trompeuſe du bien public, ou de la gloire des Princes, ont trop ſouvent trahi leurs véritables intérêts, & compromis l'autorité ſouveraine : mais nulle entrepriſe de ce genre n'offrit jamais de plan plus funeſte que celui qu'on a oſé ſurprendre au cœur loyal & paternel de Votre Majeſté.

Sire, les Français ſont allarmés, mais ils ſont ſoumis, trop peut-être au gré des ſiniſtres conſeillers qui creuſent un abyme au pied du Trône, dont la fidé-



lité de vos peuples ſera toujours le plus ferme appui.

En vain, Sire, on déguiſe à Votre Majeſté l'émotion générale du Royaume; elle n'eſt que trop réelle : vos Miniſtres & leurs œuvres en ſont la cauſe & l'unique objet, comme la ſeule reſſource de la Nation exiſte dans la confiance que Votre Majeſté lui inſpire.

Des Miniſtres prévaricateurs craignent ſur-tout de voir leur conduite éclairée. Les Parlements font-ils toujours entendre la voix redoutable de la vérité, les Miniſtres l'étouffent; ils détruiſent ces corps antiques, pour y ſubſtituer une Cour compoſée des Commenſaux de Votre Majeſté, de Guerriers, de Membres du Clergé, de perſonnages reſpectables ſans doute, par le rang qu'ils occupent, mais hors d'état de conſerver le dépôt des Loix qu'ils n'ont jamais étudiées. En vain les Mi-

niſtres y appellent des Magiſtrats plus inſtruits ; quelle confiance inſpireroient ces Magiſtrats tombés dans la dépendance des dépoſitaires de l'autorité ; incapables déſormais de déployer la fermeté néceſſaire pour défendre Votre Majeſté contre les ſurpriſes qu'on eſſaieroit de lui faire ; quelle confiance inſpireroient tous les Membres de la Cour Pléniere, devenus ſuſpects à l'inſtant où ils ſont entrés dans un Tribunal que la Nation déſavoue & réprouve ? Non, Sire, la Cour Pléniere ne remplaceroit pas les Parlements ; & les Loix de l'État, ces Loix qui aſſurent la ſtabilité du Trône & le bonheur de vos Sujets, privées de ces gardiens fideles qui les conſervoient depuis tant de ſiecles, deviendroient le jouet des caprices & des volontés verſatiles des Miniſtres.

Après avoir foulé aux pieds la conſ-

titution du Royaume, & méprisé les réclamations de toute la France, comment ne tenteroient-ils pas d'écarter celles de votre Nobleſſe Bretonne? Non, Sire, elles ne ſeront jamais, à leurs yeux, ſuffiſamment autoriſées.

Le recours au Souverain eſt un droit naturel qu'on ne peut conteſter à aucun citoyen; à plus forte raiſon, aux Gentilshommes Bretons, membres nés & toujours ſubſiſtants du corps politique & conſtitutionnel de la Province. On ne raſſemble point les Etats de Bretagne, on viole leurs conſtitutions; & l'on reprocheroit à l'un des Ordres qui les compoſent, de ſe réunir, pour faire connoître au Souverain, par de reſpectueuſes réclamations, le péril imminent de la choſe publique.

Nulle Loi ne peut être enregiſtrée, ne peut être exécutée en Bretagne, avant que les Etats n'y aient conſenti;

cependant les Ministres, sans attendre ce consentement toujours nécessaire, ont fait enregistrer & veulent faire exécuter dans la Province, ces Edits désastreux, contre lesquels la Noblesse ne pouvoit, sans trahir son devoir, se dispenser de réclamer votre justice.

La Nation entiere, rassurée par votre parole Royale, appelle à grands cris l'Assemblée des Etats-Généraux; mais des Ministres qui ne sçavent que détruire, rejettent le seul moyen réparateur des maux dont la France est affligée. Ils ne pensent qu'à consommer leur funeste systême; ils bouleversent tout, & à les entendre, ils veulent tout respecter; ils joignent la dérision à l'insulte, & se jouent ainsi outrageusement de vingt-quatre millions d'hommes.

Ils osent dire que les Edits qui excitent nos réclamations, étoient depuis long-temps desirés; ils étoient desirés !....

& c'eſt dans l'ombre du myſtere, c'eſt avec les précautions qu'on emploie pour machiner un complot que leur promulgation s'eſt préparée ; ils étoient deſirés !.... & ce n'eſt que les armes à la main, qu'on oſe les annoncer au Peuple ; ils étoient deſirés !... & à peine ſont-ils connus, qu'un cri univerſel les dénonce à Votre Majeſté ; ils étoient deſirés !.... & l'on ſe croit obligé de faire marcher des Armées pour contenir l'indignation publique qui s'éleve contre leur établiſſement ; ils étoient deſirés !... & l'honneur Français marque, du ſceau de l'infamie, quiconque ſe prêteroit à leur exécution : ce n'eſt point à de ſemblables ſignes qu'on peut reconnoître des loix ſages qui ſeroient deſtinées à faire le bonheur de la Nation. Ce contraſte frappant n'offre-t-il pas à Votre Majeſté la preuve la plus complette de l'audace avec laquelle on ne craint pas de lui en impoſer ?

Sire, de combien de malheurs votre Empire n'eſt-il pas menacé ? A peine ſortis de la preſſe, quels maux ces Edits deſtructeurs n'ont-ils pas enfantés ? La Juſtice outragée dans ſes Loix, ſes Temples & ſes Miniſtres ; deux Magiſtrats courageux & fideles, traités, à la face de la Nation, comme des criminels d'Etat ; arrachés, avec la derniere barbarie, de l'aſyle ſacré que l'excès même du deſpotiſme auroit dû reſpecter : des ſoldats Français armés contre leurs propres Concitoyens ; les Défenſeurs de l'Etat avilis par les fonctions humiliantes dont on ne craint pas de les charger ; l'autorité légitime compromiſe ; une foule de propriétés violées ; le crédit ébranlé, & qu'achevent de détruire les ſacrifices même par leſquels on eſſaie de le ſoutenir ; les dépenſes exceſſives qu'entraîne l'exécution du coupable projet qu'ont formé vos Miniſtres, au moment même où l'économie la plus ſé-

vere eſt l'unique reſſource que laiſſe aux Finances épuiſées la miſere effrayante des Peuples.... La Police du Royaume incertaine & ſans ſurveillance ; les priſons devenues trop étroites pour le nombre des malfaiteurs qu'enhardit l'eſpoir de l'impunité ; la Juſtice, ce beſoin journalier des Empires, & la dette la plus ſacrée du Trône, manquant au même inſtant dans toute la France. Non, Sire, il n'y a que l'amour de vos Sujets pour votre Perſonne ſacrée qui, dans ce déſaſtre univerſel, n'ait point éprouvé d'atteinte.

Sire, chaque jour fait une plaie nouvelle au Peuple dont vous êtes le Pere. Hâtez-vous de retirer ces Edits que le Royaume entier s'accorde à nommer déſaſtreux, inconſtitutionnels. Sire, ils ne ſont pas moins contraires au bien de votre ſervice qu'au ſalut de vos Peuples. Retirez-les ; qu'ils

ſoient effacés de votre regne & de la mémoire des hommes.

Laiſſez, Sire, laiſſez agir le caractere qui, lors de votre avénement au Trône, vous mérita l'amour de vos Sujets. Repoſez-vous avec confiance ſur les ſentiments que leur inſpire votre Perſonne ſacrée. Ah! Sire, l'auguſte nom de BOURBON, ſi cher aux Français, & ſur-tout à votre Nobleſſe, eſt ſeul plus impoſant que vos Armées réunies.

Sentez, Sire, tout le prix de régner ſur un peuple libre. Le deſpotiſme dégrade les hommes; les eſclaves vendent leur ſang & le ménagent, vos fideles ſujets le donnent & le prodiguent pour votre gloire & le ſalut de l'Etat.

Sire, votre bonté eſt trop connue pour qu'on puiſſe douter que le bon-

heur public ne soit pas le plus ardent de vos souhaits.

Votre Majesté est trop magnanime pour qu'aucun obstacle arrête le désaveu d'une erreur que vos sujets sont bien éloignés de lui attribuer. Elle est trop juste pour ne pas vouloir régner par les Loix ; trop sage pour ne pas sentir que leur subversion doit alarmer également le Monarque & les sujets, & que leur stabilité est le plus sûr garant du dévouement & de la fidélité des peuples.

Tels sont, Sire, les sentiments dont votre Noblesse Bretonne sera toujours jalouse de montrer l'exemple à vos sujets, & dont elle ne cessera jamais de donner à Votre Majesté les preuves les plus éclatantes.

Signés,

G. R. du Bouilly de la Morandais.
G. M. Millon Dessalles.
M. F. Locquet Château d'Assy, l'aîné par procuration.
J. R. Onffroy.
J. H. de Marniere, Chev. de Guer.
R. de Marniere de Guer, par procuration.
Bédée, Chevalier de Lescoet.
Huchet de la Bedoyere.
Huchet, Chevalier de la Bedoyere.
Bédée de la Villegenglin.
De la Trochais, par procuration.
R. G. J. Tranchant des Tulays.
J. B. L. B. Chevalier de Talhouet, par procuration.
J. R. Chrétien de Tréveneuc.
P. P. du Bouilly de la Provostais.
A. du Bouilly de Vaunoise, par procur.
J. C. Le Fruglais.
B. R. M. de la Cheviere.
F. C. Bouan.
A. J. Hay de Kerenraix.
R. de la Goupilliere.
R. L. Martin de Montaudry.
P. Hamon de Boismartin.
R. J. de Botherel.
F. Prévost de la Tourandaye.
J. L. de Kergu, par procuration.
C. Gouyon de la Villemaupetit, par procuration.
P. Gouyon de la Villemaupetit.
L. F. M. Prévost de la Tourandaye.
J. P. M. Raison du Cleuziou.

31

J. de Kergariou de Kervegan, par procuration.
M. G. Geslin de Trémergat.
V. L. Chev. de Tinteniac.
H. de Tinteniac, par procuration.
P. F. Calloët Trégommar.
P. J. Hamon de la Villeraut.
R. F. de Gouyon de Thaumats.
F. M. de Kermainguy du Roslan.
O. J. M. de Kermel Kermesen.
J. R. Bizien du Lesart.
A. L. H. de Freslon, par procuration.
F. C. le Moyne de Talhouet.
E. J. M. Cillart de Villeneuve.
T. le Foreſtier de la Mettrie.
J. J. M. de Suaſſe de Kervegan.
F. de Suaſſe de Kervegan, pere.
P. C. Chatton de Vaugervy.
J. Pinel de la Villeroberg, par procuration.
P. M. Leveneur de la Villechapron, pere.
L. Guillemot de Roſelaye.
J. J. le Foreſtier de la Mettrie.
A. F. Saliou de Chefdubois.
J. M. du Gourlay de la Villegalais.
C. Harscouët.
J. M. A. Ladvocat.
P. H. de Saint-Pern.
F. L. A. J. de Gouyon du Vaurouault.
C. P. J. R. Harſcouët, fils.
De Saint-Genys.
A. F. M. de Kermel.
L. J. Harſcouët de Saint-Georges.
A. J. M. le Vicomte Ch. de la Houſſaye.
E. R. Calloët de Lanidy.
L. A. P. Geslin de Trémergat.
J. de Boisbily de Beaumanoir.

L. R. F. de Lanſalut de Servigné.
F. M. Gargian de Kerverſault.
C. D. P. de Brilhac.
J. M. R. Hemery de la Fontaine Saint-Perne.
J. de la Guerrande.
F. de la Vigne Dampierre.
M. A. A. Loaiſel de la Villedeneu.
J. B. le Roux de Coëttando.
J. O. le Gonidec de Kerloet.
L. R. Aufray de Guelambert.
M. L. de Léon.
T. J. R. Aufray du Guelambert.
C. H. J. B. R. de Carné Treceſſon.
J. F. de Larlan, par procurat.
R. L. F. Geffroy de Villeblanche.
A. C. L. de Gouyon de Thaumats.
P. Chrétien de Tréveneuc.
G. F. de Kermarec, Ch. de Traurout.
P. de Kermare, par procuration.
J. J. Euzenou de Kerſalaun.
Hercules Duhan, par procuration.
De la Violaie, par procuration.
Le Prêtre de Châteaugiron, par proc.
J. F. le Borgne de Keruſoret.
L. C. Lart.
J. F. L. le Corgne de Launay.
Jocet du Quingo, par procuration.
J. Artur de Keralio.
R. T. Collas de la Baronnais, fils.
L. J. Keremar de Boiſchâteau.
F. C. Ladvocat de la Vieuville, fils.
P. J. A. Morin de Portmartin.
P. J. M. Trolong du Rumain.
J. B. A. G. Chevalier de Montbourcher.
De Couaridouc.
J. De Boulleuc.

J. B. Uguet de L'aumofne.
J. M. le Vicomte du Rofy.
F. L. Brunet de Hac.
C. J. de Boisgeslin de Kerdu.
M. Collas.
J. M. Picot.
C. H. J. M. de Kerguech.
J. F. Le Noir de Carlan.
J. R. F. de la Choue.
J. F. Courffon de Liscineu.
J. B. R. Gueheneuc du Boishue.
J. B. Berthelot.
M. J. du Bahuno du Lifcoët.
N. P. le Fruglays.
F. de la Falloife.
J. Y. J. M. Quemper de Lanafcol.
Y. P. Gouyquet de Bienaffis.
V. R. de Tuomelin.
P. M. F. de Boifgeslin.
R. M. H. de Tuomelin.
J. M. le Veneur du Sieune.
F. G. de Robien, par procuration.
S. F. J. Barbier de Lefcoët.
L. de Lezotmel, par procuration.
V. Y. J. Robiou de Troquendy.
L. O. de Kerguern.
J. H. Garnier de la Villesbreft.
A. Dubois de la Begaffiere, par procuration.
H. H. Hingant.
H. A. J. Hingant de Saint-Maur.
M. J. C. F. de Saint-Meloir.
P. M. de Kerufec de Guelfic.
J. de la Haye Dupleffix Joubin.
J. B. M. M. Moaifan de la Villiroyt.
L. C. Bôquien.
R. J. de Quelen Dupleffix.
L. M. A. R. du Drefnay.

L. E. G. Bernard de Courville.
J. M. N. L. du Drefnay.
E. Chaton des Morandais.
F. P. Collas de la Baronnais.
N. Dubourne.
L. de Botherel de Landujan.
E. Chaton des Morandais, fils.
J. G. F. de la Motte Guyomarais.
R. P. M. Scot.
R. M. de la Villeon de Kergeon, fils.
L. A. Y. de Trogoff de Kerelleau.
De Trogoff Coatalio, par procuration.
Le Ch. de Trogoff Coatalio, par proc.
R. A. de la Guerrande.
J. C. M. Fleuriot de Langle.
J. B. de la Villeon Villegourio.
F. L. de Bédée.
F. Plancher de la Rocherouffe.
L. E. Bédée de Kerfaint.
P. F. M. Dulargès.
Le Bouetoux de Brejerac.
A. F. A. M. de la Planche de Kerfula.
L. C. Rolland du Rofcoat.
R. L. Rogon de Carcaradec.
C. L. A. Rogon de la Villeguffio, par Procuration.
T. M. Bizien.
C. J. M. de Meur de Kerigonan.
F. J. Hemery du Bouillon.
C. L. M. de Kerven de Kerfullec.
Dupoulpry de Lavengat, par Procuration.
F. R. E. Hemery.
F. L. Hemery, par Procuration.
G. V. Damefme de la Bouvernelle.
C. Le Metaër.
Y. J. de Tavignon.
F. J. G. Le Normant de Lourmel, fils. 73

G. J. Le Chevoir de Kergoff.
J. Le Chevoir de Kergoff, fils.
T. Descongnets.
Y. Descongnets.
C. M. Duleslay.
L. F. de la Noë.
J. M. Coursson.
R. M. L. de Gargian de Kerversault.
G. J. Cousson.
J. G. P. Pinel.
V. de Kerliviou.
C. A. de Kerenor.
P. M. Conen de Kergost.
J. F. de Kerusec de Runember.
Y. Conen.
F. M. de Tregouët.
H. M. C. de Trêsle.
J. F. de Chappedelaine des Breils.
F. L. de Botmilliau.
F. A. le Chev. le Forestier du Joncheray
J. de Lestang du Rusquet.
P. J. de la Moussaye de Saint Marc.
J. M. F. Le Chat.
J. M. Bahezre de Lanlay.
J. de Chateaubriand.
L. M. C. Urvoy de Carboureux, pere.
L. M. E. Urvoy de Carboureux, fils, par procuration.
A. Rolland de Kerloury.
M. J. Loz de Goaffroment.
S. M. de Quelen.
F. M. de Quelen.
C. de Courson.
F. M Bahezre de Lanlay.
L. Collio.
G. F. Poënces de Kerleau.
J. J. Bahezre de Lanlay.
75 H. A. M. de Forsans Duhoux.

F. H. Quelen de la Viltual.
P. J. H. Garnier, Ch. de la Villesbrest.
M. M. Courson de la Villeneuve.
J. V. du Rocher de Saint Riveul.
C. J. F. Kerguenech de Kergrist.
Y. du Liscoët.
M. A. Geslin de Trémergat, par proc.
Jocet Duguengo, par Procuration.
F. Gilart de Keranflech, par Procurat.
P. Gallays des Portes.
B. Desceaulx, par Procuration.
S. N. Rolland de Kermorin.
P. Courson de Kerleau.
J. B. J. Lenoir de Carlan.
R. N. P. Le Mintier.
T. Descognets de l'Hôpital.
M. de la Goublaye Desvaux.
J. Plancher Dubotier.
R. L. B. Rolland Durocher.
A. J. Courson de la Villemereuc.
F. G. Courson de la Bellyssue.
P. J. de Robichon.
M. J. S. Urvoy de Closmadeuc.
G. L. Vettu de Kerraoul.
J. L. M. D. de Coëthuon.
F. G. de Penhoadic de Kererret.
A. Urvoy de Kerstainguy.
G. Y. du Maugoier.
C. J. de Kersauson de Coet Bizien.
C. F. du Garspern.
F. J. A. Brunet du Guillien.
F. Allenou de la Villebasse.
J. G. Raison de Kerbic.
L. C. A. Berthelot.
J. Y. le Moyne.
O. F. Trémerreuc de la Villerio.
G. M. Trémerreuc de la Villerio.
L. Trémerreuc du Martel, par procuration.

J. L. F. de la Lande de Calan.
C. E. de Boisgelin.
J. de Keroignant de Trezel.
C. G. M. L. du Bot.
F. M. de Trogoff.
P. A. du Bois-Berthelot.
J. F. de la Roue.
J. R. du Parc.
J. V. de la Roue.
C A. de Poulmic de Grandisle.
H. F. Rogon de Carcaradec.
A. B. Méhérenc de Saint-Pierre.
Querhoent, par procuration.
Benazé du Temple, par procuration.
J. M. L. de Belingant.
N. L. du Gourlay de Montorien.
J. L. M. le Bouloign.
R. F. du Gourlay.
C. le Pugneix Duperrier.
De la Villeon de Kergeon.
L. P. le Cardinal de Kernier.
C. de la Fruglaye.
P. C. Kergnech de Kericuff.
A. F. Jegou du Laz.
F. G. M. de la Fruglaye.
J. de la Fruglaye.
M, R. de la Villion de la Villaudrain, par proc.
L. A. de Kersaingily.
L. F. de Kersaingily, par procurat.
L. de Rochefort.
Le Provost de la Touche.
F. M. de Kermellec.
S. J. de Coatgoureden.
P. J. le Roux de Kerninon.
J. P. le Gonidec de Penlan.
H. G. Chevalier de Botherel.
M. R. Ferron de la Sigonniere.
J. O. le Gonidec de Kerhalic.
M. A. B. de Bédée Bouetardaye.
L. F. de Kerouallan.
F. P. M. Leveyer.
S. M. J. de Kersauson.
V. F. Riou de Branbuan.
J. F. M. J. du Boisbilly, Chevalier de Beaumanoir.
L. A. de la Villeon Boisfeuillet.
Y. G. Couffon de Kerdellech.
F. L. Visdelou de la Villetehart.
A. M. de Guernisac de Kerham.
F. de la Begassiere.
P. F. M. du Haffont.
C. le Nepvou de Carfort.
F. G. de la Lande-Calan.
J. Jehan de Launay.
C. M. L. J. de Kergu.
T. J. du Rochazre du Botcol.
F. C. de Kerautem Ducours.
J. M. de Kerautem, par procurat.
R. J. V. Duboberil.
R. H. Duboberil, par procuration.
F. M. de Coattarel de la Soray.
A. A. Bédée de Chedeville.
F. M. Harscouët de Keringant.
M. J. B. A. Dubeaudiez.
F. A. Félix de la Moussaye.
J. B M. de Coataudon.
F. J. de Kersauson Vieuxchatel.
J. M. Trolong.
T. M. le Bihan de Pennelé.
J. L. Riou de la Villecolas.
T. M. E. le Bihan de Tréouret de Pennelé.
G. B. Duplessix Quinquis.
F. Geslin de Bringolo.
A. S. Hemery.

73

C. R. Geslin de Bringolo, fils.
A. F. L. le Painteur de Normeny.
F. Conen de la Toisse.
J. G. C. de Keruzec de Goastino.
Y. M. Chatton du Rest.
P. Dutertre.
M. le Gualès.
G. Chatton de la Rocherye.
J. B. F. H. de Trémerreuc de Lehen.
P. J. Poences.
J. B. Gallays de la Villodoré.
L. J. Rolland de Cheffontaine.
F. T. Poullain de Saint-Pere.
Y. Deslandes.
J. Nouel de la Villehulin.
P. de la Lande-Calan.
C. A. Urvoy de Saint-Bedan.
J. de Coattarel.
Allenou de Ribernar.
R. M. O. Dugourdan.
M. L. Dugourdan, fils, par procurat.
M. A. Rolland de Kerloury.
B. Landais.
L. M. du Bourne de Chefdubois.
G. M. de Lépine de Grainville.
J. F. Visdelou de Bonamour.
J. A. Hubert de la Massue.
G. J. A. Hubert de la Massue.
F. C. Visdelou du Liscouët.
J. M. L. Ladvocat de la Crochais.
G. L. Auffray de Villeaubry.
J. R. Hamon de Kervers.
P. Y. du Bouilly du Fretay.
J. M. Couppé de Kermené.
Goret de Grandriviere de la Choue, par Procuration.
J. F. Lebel de Penguilly.
R. Dumenez de Lezurec.
F. H. M. Ferron de la Sigoniere, p. pr.
P. H. Ferron de la Sigoniere, par pr.
M. R. Ferron de la Sigoniere.
J. E. de Tredern.
P. Quintin de Kercadio.
C. M. Saisi de Kerampinl.
F. L. Hemery.
J. M. Berthelot du Coudray.
C. M. de Goësbriand.
P. Daen.
C. F. Langlays de Prémorvan.
G. J. F. de Cresolles.
G. M. de Kermelec, par Procuration.
F. C. de Cresolles.
B. B. R. F. de Benazé.
L. V. le Levroux du Boispassemalet.
C. F. de Ploësqueilec.
C. J. de la Motte de la Motte rouge.
T. J. A. Geslin de Bourgogne.
J. J. Descognets.
H. L. de Pontavice de Heussey.
M. L. de Montfort de Kerecham.
C. G. J. le Borgne de Boisriou.
C. Poulain Dubignon.
L. Lesquen de la Menardais.
C. Lesquen de Largentais.
V. Lesquen Chev. de Lesquen de Saint Lormel.
Y. C. Lesquen de Saint Lormel.
F. Chev. de la Motte Rouge.
A. J. de Lanloup.
A. G. M. de Boisboissel.
V. G. de Boisboissel du Moulin.
C. M. de Lesquen de la Garde.
L. J. A. D. Leroux Kerninon.
M. F. de Couessin du Boisriou.
L. C. Poulain de Mauny.
J. C. de Triac.

L. R. du Boüays du Rocher.
C. M. J. Bernard de la Gatinais.
L. F. Poulain.
N. L. Sauvage.
L. J. G. Eon, fils.
G. Eon, pere.
H. du Rocher de Saint Riveul.
A. F. C. Botherel de la Chevrie.
L. Bédée de Launay.
C. Guillemot Devauvert.
R. F. Dufresne.
M. la Choue.
J. M de Ploësquellec de Kernequès.
L. H. Péan de Ponfilly.
L. de Penmarch.
G. C. Heriffon de Beauvoir.
G. T. de la Noue.
J. J. de la Motte de Broons.
L. H. de Keroignant.
C. L. A. Heriffon de Beauvoir, fils.
R. E. de la Goublaye de Nantois.
T. le Vicomte.
D. de Trouffier.
C. F. H. C. Visdelou de Bédée.
P. M. Taillart.
E. F. Cillart.
J. Dubofcq.
J. G. de Moucheron de Chateauvieux.
B. de Keryvol.
J. F. M. le Rouge de Guerdavid.
A. M. Champion de Cicé.
G. F. de la Bintinaye, par procurta.
V. F. G. de la Mouffaye.
J. B. Rouxel de Lefcouët.
J. J. de Kerouar.
J. C. de Cleuz du Gage, par proc.
J. M. Duparc de Kerret.
N. M. de Penhoadic.

J. C. de Penhoadic.
T. J. de Lauzanne.
N. J. S. le Foreftier de Kerofven.
P. O. Lejumeau de Kergaradec.
J. G. du Poulpiquet de Kerifnel.
M. P. J. de Kerfaufon Goafmelquin.
J. F. le Rodellec Duponic, par procur.
Kerdifiau de Kervafdoué, par procuration.
R. F. Rodellec du Porfic, par procuration.
M. C. du Poulpiquet de Coatlez.
C. le Vicomte.
J. M. la Goublaye de Menorval.
J. J. Poulpiquet Chev. de Coatlez.
H. R. M. Botherel du Pleffix.
C. M. le Frotter.
F. Boutouillic de Kerlan.
V. M. C. Audren de Kerdrel.
H. J. Thépault de Breignou.
F. M. M. de Penhoadic, fils.
J. B. F. de Penhoadic, pere, par procuration.
J. M. Bermingham de Brindejonc.
F. M. Guillart Dugouet.
Y. J. de Tavignon.
J. M. le Saint.
D. de Kerfaufon, par procuration.
J. M. G. P. A. de Launay de Leftang.
C. Poënces.
A. C. de Marnieres.
R. P. le Gac de Lanfalut.
O. M. Pinart du Foennec.
R. A. de Quengo de Tonquedec.
J. R. M. Guillart de Kerfeaufic.
J. D. de la Monneraye.
J. J. de Trevellec de Keryergon.
N. de Pontual, l'oncle.

73

F. M. Montigny de Kerefper.
M. P. Hay Defnetumieres.
J. B. A. de la Chapelle.
M. de Quelo.
L. A. A. de Fabroni de la Garoulaye.
L. A. H. de Quelo.
G. G. de Lys.
L. M. V. Gouyon de Coipel.
L. A. de la Bourdonnaye de Boifry.
J. A. C. Tuffin de Ses Maifons.
J. F. M. Lambert de Boisjan.
J. M. de Carheil de la Guichardaye, fils.
A. J. J. le Douaraïn de Trevelec.
M. J. A. Gouvello de Keryaval.
J. C. de Derval.
M. H. de Kergoët.
J. F. M. de Keratry.
P. V. G. Gicquel du Nedo.
L. M. Y. L. Henry de Quengo.
P. R. G. du Perenno de Penvern.
C. S. L. de la Bourdonnaye de Montluc
J. B. R. du Botderu.
N. H. Chev. du Botderu.
M. V. de Talhouet Boisorhand.
R. F. Gouvello de Rofmeno.
A. P. L. M. E. Gibon.
G. M. C. de Robecq.
F. M. Roland de Rengervé.
F. M. J. le Noir de Tournemine.
P. F. V. Dupleffix de Grenedan.
P. J. de Baud de Kermain.
L. F. M. de le Gall du Pallevar.
J. C. J. D'Andigné.
C. A. du Bouetiez.
J. B. P. F. A. R. de Saint Gilles.
J. M. de Treourret de Kerftrat.
F. L. Dupont d'Aubevoye de la Rouffiere
A. J. M. Dubot de Villeneuve.

C. F. J. Dubot du Grego.
A. R. F. Chevalier de Visdelou.
A. F. M. J. Freslon de la Freslonniere.
J. F. J. Dondel.
G. F. C. Delys.
L. J. A. de la Landellie de la Graë.
R. L. Duvergier de Kerhorlay.
A. de la Belinaye.
J. H. F. Boutouillic de la Villegonan.
C. E. V. J. L. Boutouillc de la Villegonan.
F. de Saint-Aubin.
L. de Kerpoiffon.
E. A. C. Damphernet de Kermadehoua.
R. M. de Secillon de Beaulieu.
J. A. Y. M. Leziart de Keriolet.
G. H. Mauduit du Cofcro.
J. F. S. Dondel du Faouedic.
J. C. de Douville.
R. C. J. de Talhouet Grationnays.
F. Le Chauff de Kerguenec.
P. A. Guerin de la Grafferie.
R. L. de Trevelec du Lefté.
J. F. L. de la Ruée.
L. A. Le Corcin.
C. de Monty.
J. B. R. de Couetus.
C. de Kerné.
J. L. de Robien.
F. R. de la Barre.
P. R. de Belouan.
A. H. Kerpaen de Kerfallo.
C. Botherel de Quintin.
M. B. Menardeau de Maubreil.
A. Fabroni de la Garoulaye, pere.
J. A. de Pinieux.
G. F. A. le Pays de la Riboifiere.
R. Y. M. de Coueffin de Kerhaude.
J. M. H. Dubreil Pontbriant de Nevet.

P. M. Rolland, Cheval. de Rengervé.
Du Bouays de Couesbonc.
P. L. A. de Robien.
C. A. M. Le Valois de Sereac.
T. C. Gaſcher Duval.
F. M. de la Guerrande.
A. M. A. de Becdelievre Penhouet.
J. G. de la Cheviere Gaudinais.
F. G. de Nourquer du Camper.
M. C. Hay des Netumieres.]
A. M. Picquet du Boiſguy.
J. B. Julienne.
L. de Kergus de Troffagant.
J. F. de Porcaro.
J. F. de Quiſiſtre de Bavalan.
M. J. P. le Sénéchal.
J. M. S. Chevalier de Porcaro.
R. T. de Kernezne.
J. B. de Doudart Deshayes.
C. M. le Mintier.
J. M. Martin, Chev. de la Bigotiere.
E. R. Mellet de la Tremblaye.
R. C. Michiel de Carmoy.
J. F. le Bouteiller.
F. de Caſtagny.
Le Chevalier Euſtache de la Houſſaye.
G. P. F. de Foucher de Careil.
T. L. du Coüedic.
O. L. du Couëdic, par procuration.
J. M. Mahé Beſdouaré, par procurat.
J. le Vicomte.
L. M. Dufreſche de la Villorion.
C. F. de la Bourdonnaye de Montluc.
L. J. S. de Caſtellan.
C. F. Gicquel du Nedo.
M. M. de la Boiſſiere de Roſveguen.
J. M. L. H. de la Ruée.
J. C. M. Gouro de Pommery.
J. L. de Lantivy de Tredion.
F. M. Thomas de la Boeſſiere.
L. B. Nouel Chev. de la Villehulin.
C. J. de la Celle de Chateaubourg.
H. J. le Frotter de Kerillis.
F. M. C. de Caſtel.
J. A. du Perenno.
C. V. de Caſtel.
L. P. de Lantivy Talhouet.
G. L. Huchet de Cintré.
F. L. H. Huchet de Cintré.
C. le Vicomte, l'aîné.
M. T. de Pontual.
R. Chevalier de Coueſſin.
G. J. F. Chevalier de Farcy de la Villedubois.
J. M. de la Haye.
E. R. A. de la Saulaye.
R. L. de Guitton.
C. J. F. le Vicomte.
L. F. R. Fournier d'Allerac.
J. M. Guyet de Keruſquer.
L. de la Houſſaye.
E. C. J. de la Souallaye.
L. P. de la Souallaye.
P. du Vauferrier.
A. Dupuy Montbrun, Chevalier de Montmejan.
A. Chev. Tuffin de la Rouerie.
L. R. M. Courſon de Liſiac.
J. F. L. M. de Keroullas.
A. Fournier de Renac.
F. L. du Bahuno du Liſcoët.
C. V. du Boisgueheneuc de Cahan.
F. T. G. de Julienne.
P. J. de Julienne de Blezuan.
M. E. G Tuffin de la Rouerie.
L. de Couëtus de Rocheblanche. 72

N. H. de Pontual de la Villerevault.
M. F. M. J. de Pontual de Boifruffin.
Pontual de Jouvente.
J. B. Duchefne de Trehant.
C. F. M. Dubot Coetuhan.
C. H. de Malville.
J. Z. Servaude de la Villescerfs.
S. de la Haye de Sitz, fils.
J. Robinault de Boisbaffet.
G. Freslon de Boishamon.
F. R. L. de la Touche Porman.
J. M. Befchays de Garmaux.
D. J. Efpivent de la Villeguevray.
A. G. Efpivent de Perran.
C. de Queheon.
F. C. de Kermarec de Traurout.
J. Drouet de Mongermont.
F. A. Drouet de Mongermont, par procuration.
P. Dibart.
U. Dibart.
A. L. Deluynes.
L. A. Drouet de Mongermont.
J. S. de Kergus de Kerftang.
G. R. de Trogoff.
E. Fournier d'Allerac.
L. F. Duchefne Dutay.
J. B. T. de Saint-Malon.
J. E. M. de Saint-Malon.
J. B. Houet de Chenevert.
A. Fournier de Saint-Maur.
L. C. de Beauchefne.
J. F. Guerriff de Trebicard.
J. Davy de la Jarie.
J. L Davy de la Jarie.
J. B. J. de Launay de la Vairie.
M. R. Le Veneur de la Villechapron.
P. F. de Mafcarene de Riviere.

M. M. Jegou Dulaz.
C. V. Huchet de la Befneraye.
J. R. de Savignhac.
A. J. Borel de Bottmont.
A. M. Borel, Chevalier de Bottmont.
P. J. J. de la Cheviere de St. Morand.
P. de Befné.
C. G. L. de Befné de la Grandcour.
T. de Francheville du Pelinec.
P. M. Lefcouble de Kerfcouble.
J. J. de Forfanz.
J. M. de Forfanz.
V. M. de Francheville.
C. A. J. B. Locquet, Chev. de Châteaudaffy.
M. C. Locquet de Châteaudaffy.
A. F. A. Prioul.
A. P. B. Guy de Mareil.
M. J. B. P. Robinault.
P. J. Robinault.
J. M. G. de la Pommeraye de Kerambart.
Y. Houët de Chefnevert.
P. L. Godet de Chatillon.
C. L. de Bruc de Montplaifir.
G. L. Bedeau de Lecochere.
J. S. de Querhoent.
F. M. le Moyne.
De la Haye Defits.
F. P. de Botherel.
J. M. de Cramezel de Kerhué.
J. F. de Collobel de Tromeur.
C. A. C. de Botherel.
F. de la Valette.
P. J. Befchard.
A. P. F. de Farcy de Montavallon.
P. Poulain des Dodieres.
M. J. Charette du Thierfant.
C. de Collobel Dubot de Bodel.

P. V. Pinezon du Sel.
R. M. Boutouillic de Guergelin.
H. P. R. de Ruays.
J. H. L. Charpentier de Queronic.
L. M. A. de Fabroni de Kerbonnaire.
F. M. Visdelou de Bonnamour.
C. F. de Collobel.
F. J. G. Quififtre de Bavalan.
L. F. M. le Moenne de Launay.
R. M. A. le Moenne, Ch. de Launay.
J. J. de la Tullaye de la Villedorée.
F. Moulnier de la Pratiere.
H. P. F. Fourché de Quehillac.
E. Chevalier de Secillon.
S. H. Chevalier de la Tullaye.
J. B. L. le Pourceau de Mondoret.
C. M. le Limonnier de la Marche.
L. C. F. de Talhouet.
E. de Coueffin.
L. A. O. de la Tullaye.
P. Gibon de Queralbeau.
P. F. Dubot.
L. J. Auger.
A. M. de Blevin de Penhoët.
J. M. le Douarain de Lemo.
J. B. C. A. le Métayer, Ch. de Kerdaniel.
F. A. M. Dubot.
A. G. F. Dubois.
F. M. R. M. Guerrif de Lanouan.
J. J. de Pluvié.
A. A. J. Defgrée.
J. Le Tresle.
V. D. J. Urvoy, Chev. de Clofmadeu.
J. R. L. de Kermoyfan du Rumeur.
J. M. David de Saint-Clair.
R. P. Coueffin de Kerhaude.
J. B. Chevalier Picot.
J. A. Chevalier Ofmond.
A. P. Ofmond de Centeville.
J. de Collobel.
Le Chevalier du Dezerfeul.
J. C. L. Leziard du Dezerfeul.
Dubois de la Feronniere.
Dubois de la Rongere.
T. E. F. Courfon de Launay.
F. J. M. Duboifgueheneuc.
P. J. de Gouvello.
R. M. C. Dargy.
L. Y. Dubouexic Desforges.
R. V. de Quelo.
L. H. Hingant.
C. J. Francheville de Plaïlain.
J. P. F. de la Haye.
J. B. L. F. Chevalier de la Haye.
J. M. Chevalier Rado Dumatz.
M. B. A. Picot de Limoelan.
M. Picot de Limoelan, fils.
E. A. P. S. de la Landelle.
J. B. M. de Chappedelaine de Boflan.
J. F. C. Thepault du Brignou.
A. de Kereroüartz.
L. A. Henri de Quengo.
A. R. de la Landelle.
J. M. Grignard de Champfavoy.
C. F. L. M. Guerriff de Kerozay.
J. B. C. Jacquelot.
R. de Leftourbeillon.
J. A. de Monti de Rezé.
G. de la Motte Duportal.
L. de la Villeloays de la Villean.
R. Martel.
A. F. Gouro Dupleffis.
J. C. J. de Leftourbeillon.
R. P. Yvicquel de Lefcly.
J. F. P. Gouro Detambé.
M. J. Gafcher Duval.

76

B. Gaſcher Duval.
G. Deforſanz.
J. M. P. de Farcy, Officier au Régiment de Vexin.
J. L. M. Kermerchou de Kerautem.
S. le Mintier.
H. J. A. de la Touche Beaulieu.
J. B. Gouyon de Coipel.
A. de Monti de Rezé.
F. J. H. Lyrot de la Patouillere.
T. L. du Couëdic.
J. M. Duvergier.
F. G. Guerriff de Senac.
M. G. A. de la Bourdonnaye, Chev. de Boiſry.
E. R. Mellet de la Tremblaye.
J. E. R. Freſlon de Saint Aubin, par procuration.
P. de Coniac, par procuration.
C. J. P. G. Juchault de la Moriciere.
M. C. J. Tuffin Dubreil.
J. A. Bernard de Kergré.
L. Macé de Vaudoré.
C. Macé, Chev. de Vaudoré.
J. J. de Talhouet Bonamour.
C. A. J. de Farcy de la Ville Dubois.
R. R. de Legge, pere.
A. J. B. de Legge, fils.
J. F. le Corvaiſier.
F. S. de Princey, Chev. de Montaut.
F. Tranchant du Tret.
P. de Lisle.
T. R. B. le Voyer de la Vallée.
J. F. Charette de la Coliniere.
Le Loup de la Chaſſeloire.
Monti de Lormiere.
De Kerambard.
De Michel, par procuration.
H. F. J. M. le Guennec de Treverant.
L. J. Goguet de Boisheraut.
C. Cornulier de la Caratrie.
A. C. Chev de Cornulier de la Caratrie.
J. B. Cornulier.
F. V. Guyet du Teil.
J. B. de la Noë de Couetpeur.
C. R. de la Belinaye.
P. G. F. de Lambily.
J. F. M. le Provoſt de la Voltais.
Rado de Cottournic.
L. M. R. de la Tullays, fils.
J. C. P. de la Haye de Ploüer, par procuration.
P. L. A. de Robien.
P. du Cambout.
J. F. de la Haye de Kerlois.
F. A. de Plouays de Chantelou.
E. F. de la Celle, Chev. de Chateaubourg.
F. de Thomelin, fils.
J. A. de Thomelin, fils.
P. G. de Lantivy Talhouet.
R. F. du Bouetiez de Kerorguen.
M. A. M. Rolland Dunoday.
C. J. Collas Du Reſte.
J. C. de Ruſſy.
J. M. Goret de Grandriviere.
F. M. Lefer de Beauvais.
M. P. F. Des-Illes.
L. Martin de la Bigotiere, par procur.
P. G. M. de Saint Jean.
De Farcy de la Ville Dubois.
A. Dupleſſix Mauduit.
J. de la Monneraye.
M. M Robinault.
Durocher Duboishouſſais.
Bédée du Moulin-Tiſon.

J. R. F. de Serent.
L. J. M. Lamour de Lanjegu.
C. B. de Perrien.
T. J. de Mauduit Ducrofco.
M. J. de Saint Gille Pefronnay.
F. B. E. Chev. de Caftellan.
O. L. du Couëdic.
J. N. Mahé de Bordouaré.
O. J. du Pontavice.
J. B. B. Dufeu de Saint Marc.
L. C. Leziart de la Leziardiere.
B. Guerin Chev. de la Grafferie.
P. G. du Pontavice de Vaugarny.
L. M. F. de Langan de Bois Fevrier.
J. F. A. Dufeu.
G. J. M. de Mefange.
F. Geffelot de Marigny.
F. A. Chev. de Chateaubriand.
C. A. Lorfevre de Preaut.
E. de Langan.
Leziart de la Villorée.
R. X. Leziart.
J. H. du Pontavice des Landes.
E. du Pontavice Boishenry.
J. B. A. L. A. le Pays du Teilleul.
P. J. Y. Leziart.
G. J. du Pontavice de la Chaudronnerais.
A. F. Durocher de la Saudrais.
P. M. Colin de la Biochaye.
P. J. de Carheil.
C. J. Deluynes Devarreux.
R. C. M. de Girard de Chateauvieux.
F. Dubot de la Grée.
P. N. G. le Douarain de la Touraille.
H. de Kerfaufon de la Ferriere.
P. le Moyne de Talhouet.
M. A. J. le Couriault Duquilio.
F. Mauvy de Carcé, par procuration.

F. G. Lamour de Lanjegu.
M. A. Geflin de Tremergat.
J. J. Cheville du Vauleraut.
F. T. le Vayer de Quedillac.
L. J. le Chev. de Tredern.
H. M. de Kermarec.
L. F. de Kermarec de Lezoudec.
L. M. de la Foreft de la Ville au Senechal.
H. J. F. Bufnel de Montoray.
F. P. de Botherel.
V. M. F. A. Rado Dumatz.
C. A. C. de Botherel.
F. de la Ruée.
H. de la Ruée.
F. de Robelot.
G. M. de Boishamon.
J. F. L. de la Ruée.
Le Chev. de Champfavoy, Doyen de la Nobleffe, par procuration.
J. R. de Mellon.
Le Chev. de Bonteville.
C. Juchault de Monceaux.
J. R. Deffalles Ducoudray.
F. le Metayer de Kerdaniel.
De la Motte Colas.
Levayer de la Morandaye.
F. H. de Thommelin.
J. B. Chomart.
A. H. de Langan.
L. A. J. M. le Senechal Carcado.
P. M. J. Pinczon Dufel Desmonts.
J. Leflo de Kerleau.
D. de Robien.
A. C. Duclos Boffart.
P. de Carheil de Launay.
J. A. le Senechal.
M. H. L. Henry de Quengo. 74

F. C. C. de Lantivy du Reſte.
De Lantivy Pennelan.
H. de Kerſauſon de la Ferriere.
P. le Moyne de Talhouet.
J. R. M. de Caſtagny.
J. B. C. Deſgrées.
C. M. Goguet Chev. de Boishéraud.
G. R. P. Gardin du Boisdulier.
P. F. Gardin de Claſſé.
A. B. F. Gardin de la Pillardiere.
F. M. le Foreſtier de la Galiotaye.
J. B. Levoyer Deſaulnays
M. F. Levoyer de la Salle.
L. F. A. Pioger.
N. de Pontual, l'oncle, comme Doyen des Gentilshommes de l'Evêché de Nantes, préſents & chargés de procuration des autres ci-après, juſques & y compris de Kernée, fils.
T. de Charbonneau.
P. J. B. H. de Cornulier du Vernay.
De la Villebonnet.
G. Freſlon.
A. Bidée.
R. M. de Chardonnay.
F. L. M. du Guiny.
C. G. L. de Beſné de la Grandcour.
H. Chev. de Meſneut.
P. Boisjouant de Meſneut.
J. G. M. Demonti de Lormieres.
C. de Cornulier.
J. R. Bernard de la Turmeliere.
J. M. de Courſon Liſſiac, pere.
C. A. de la Tribouille de la Vairie.
P. de Biré.
L. A. de Rortais.
L. de Monti.
72 J. M. P. Binet de Jaſſon.

C. J. Deluynes Devareux.
J. B. de Kerpoiſſon.
A. E. Perrin de la Courbejoliere.
L. M. Luzeau de la Mulonniere.
H. J. E. le Petit de Boiſſouchard.
M. Gazet du Chatelier.
Pellard de Montigny.
C. F. Goyon de la Saulais de Rochefort.
P. F. Freſneau.
J. B. P. M. de Vay de la Perverie.
P. J. de Julienne de Blezuan.
J. B. de Cornulier.
J. Charette de Briord.
C. L. du Treſſay.
L. de Melient.
J. Gazet de la Noue.
P. R. le Grand de la Pommerays.
F. H. Dachon.
C. le Flot de Trémelo.
R. de Ligere.
P. de Catheil de Launay.
P. de Langle.
L. V. J. Simon de Leſſard.
A. J. de Goyon de l'Abbaye.
J. B. M. de Monti.
J. H. Maillart de Boiſſainlis.
L. J. M. de Monti.
L. R. de Biré.
E. G. Lirot.
J. Merot, fils.
C. P. de Valleton.
J. Langlois de la Rouſſiere.
C. B. de Leproniere.
C. F. Simon de Souché.
F. E. Coupperie de Fortereau.
H. Pioger de Saint-Pereux.
J. Rouſſeau, Chev. de Saint-Aignan.
Léon, Chevalier de Valleton.

J. B. Pepin de Belleisle.
L. G. le Maignan de Lecorce.
A. de Monti.
Le Teiller des Sallines.
F. P. J. Bernard de Grandmaison.
G. A. de Michel.
T. A. Espivent, Chev. de la Villebonet.
Simon de Kervion.
Coeutus de Rocheblanche.
P. F. de Michel.
P. Merot de la Gibraye.
J. F. B. de SaintlPern de la Tour.
L. A. S. le Meneust de Boisjouan.
L. Langlois, Ch. de la Roussiere.
J. C. de Monty.
J. G. de la Pommeraye de Kerambart, pere.
M. A. Busson de la Mariere.
J. T. Simon de Kervion.
J. B. le Ray du Fumel.
J. Goguet des Rondrays.
L. M. le Loup de Chasseloir.
F. C. A. le Petit de Boissouchart.
F. R. L. la Touchepormand.
J. R. Le Flo de Kerleau.
De Kernée, pere.
De Kernée, fils.
J. C. du Marhalla.
J. L. Charlot de Chauvry.
J. A. C. de Gourcuff.
J. L. Charlot de Chauvry.
Hingant de la Tiemblais, par procurat.
Péan de la Villehunaut, par procurat.
De Ranconnet de Noyan, par procurat.
A. L. Deshayeux de Kerennevel.
La Marche, pere.
J. H. de la Marche.
G. J. Duvergier Kerhorlay.
F. G. Gilart de Larchantel.
P. J. de Rospiec Trévien.
J. M. Chevalier de Penfentenyo de Kervereguin.
G. P. le Livec, pere.
C. U. Duboisguehenneuc.
H. G. Chevalier Silguy de Kerbringal.
J. H. Chevalier de Rospiec.
R. A. le Lart du Ros.
C. G. du Haffont.
L. C. du Haffont.
A. L. G. du Haffont.
F. V. de Rospiec Trévien.
C. N. Duboisguehenneuc.
J. A. Aubert de Vincelles.
J. P. R. le Baillif de Porsaluden.
T. F. M. de Silguy, fils.
Penfentenio de Cheffontaine.
G. M. J. R. de Moëlien.
P. L. de Saint-Jean.
T. F. Leborgne de Kermorvan.
H. M. M. Aleno de Saint-Alouarn.
J. de Kerbiguet.
A. L. J. M. de Kerlean.
Le Coroller, ancien Officier d'Infant.
J. F. le Coroller, ancien Officier d'Infanterie, par procuration.
Le Chevalier de Penfentenio.
A. M. H. Mascarene, Chevalier de Riviere, par procuration.
J. P. le Baillif de Porsaluden, pere, par procuration.
L. P. M. de Lorgeril.
F. L. T. Dandigné.
J. E. A. Dandigné.
J. L. M. B. de Saint-Pern.
F. F. Duplessix de Grenedan. 70

P. F. Nicol de la Belleissue.
M. de Gélin, par procuration.
De Plæuc, par procuration.
Le Chevalier de Lansalut, par procur.
Le Chevalier de Plæuc, par procurat.
A. Chevalier de Plæuc, par procurat.
G. de Rosnyvinen de Piré.
P. L. T. de la Chevalerais, par proc.
De Champsavoy, par procuration.
R. F. Lesquen, Cheval. de Largentais, par procuration.
P. H. L. Dandigné.
C. M. L. Colin de la Biochais.
De la Monneraye, par procuration.
Par adhésion & procuration,
G. M. R. Chev. Gilart de Keranflech.
Duboishamon.
Le Chevalier de Suasse de Kervegan.
De la Villeloays de la Villean.
Dufou de Kerdaniel.
J. J. J. de Gaudrion.
G. F. F. de Cheverue.
P. M. Rosnyvinen de Piré.
P. F. M. Dubourblanc d'Apreville.
F. C. C. de la Moussaye.
A. de la Monneraye.
Drouet de Boisglaume.
J. le Bouteiller.
F. H. de Tinteniac.
Dubreil de Rays.
Gibon de Kerisouet.
Lantivy du Reste.
F. G. C. de Musuillac.
Aubert de Tregomain.
D'Orvault.
De Bruc.
P. M. A. Duplessix d'Argentré.
De Ses-Maisons.
Du Parc.
Magonde Closdoré.
L. F. A. de la Haye de Changée.
L. J. Goyon de Beaufort.
J. F. de Botherel de Moron.
N. M. C. Henry de Beauchamps.
Uguet Chevalier de Laumosne.
De la Bourdonnaye.
J. A. de Roquefeuil.
J. M. de la Motte de Montmuran.
L. F. Tanguy du Chastel.
P. J. R. le Saige de la Villebrune.
De Kerohan.
De la Boissiere.
De la Mottevauvert.
Le Chevalier de Langle.
De Caradeuc.
De Saint-Pair.
De la Guimardiere.
De Pracontal.
De l'Orgeril.
De Roscerff.
De Billeheust de Saint-Georges.
Geril du Paspeu.
Saget de la Jonchere.
L. F. de la Cheviere.
J. B. G. de la Cheviere.
J. S. B. de Vaucouleurs de Lanjamet.
Le Ch. de Jacquelot de Boisrouvray.
De Poulpiquet de Kermen.
Le Ch. de Coetus.
Le Ch. de la Bourdonnaye.
Mauduit de Kervern.
Mauduit Duplessix.
C. R. Saisy de Kerampuil.
J. S. le Coroller de la Vieuxville.
J. M. M. le Coroller, par procurat.
S. L. du Leslay de Kerguevel.

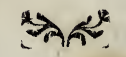
J. B. de Saisy, pere.
J. C. M. de Saisy, fils de Ker Saint-Eloy.
E. J. M. de Saisy.
L. S. de Gourio de Reffuge.
L. M. de Lesmaes.
J. T. de Saint-Pezran.
R. C. de Coatgoureden.
F. S. G. Mahé de Kerouan, l'aîné.
A. L. de Kerléan.
R. H. de Billeheust de St. Georges.
J. P. de Kermorial.
R. L. A. de Kermorial.
A. T. A. de Kerguern.
Gautier de la Boulaye.
J. R. M. le Metaer de la Ravillais.
C. L. A. de la Motte.
A. C. M. J. F. le Chaponnier de Kergrist.
R. F. le Royer de la Poignardiere.
F. J. B. Lollivier de Tronjolly.
A. F. H. de Freslon.
Baude de la Vieuxville.
Le Chevalier de la Vieuxville.
Baude du Pont-l'Abbé.
Le Métayer de Kerdaniel.
Pic de la Mirandole, fils.
De Crechquerault.
J. M. Duvergier.
M. A. J. Le Gouriaut du Quilis.
B. M. H. de Saint-Pern.
T. L. du Couëdic.
C. L. D. Martin de Penquer.
J. M. Le Gouverneur.
J. L. M. Kermerchou de Kerautem.
Dampheret de Pont-Bellanger.
R. L. Dupontavice.
L. C. de Ruellan du Tiercent.
De Musuillac.
A. Suville de Cillard.
Du Clesmeur.
De Poulpiquet.
Le Daen du Cosquer.
Chevalier de Bruc.
L. B. de Boisgeslin.
C. R. de Coué.
M. P. J. R. Y. G. Motier de la Fayette.
R. F. Le Mintier.
De Bruc d'Yvignac, par procuration.
A. de Barrin.
De Becdelievre du Broffay.
M. J. Le Provost de la Voltais.
R. F. J. M. du Boberil de Cherville de Morand.
F. L. de Quelen.
A. G. S. Coetnempren de Kersaint.
J. M. F. Duverger.
A. H. de Langan.
F. L. B. de la Bourdonnaye.
G. M. de la Roche Saint-André.
A. Maudet de Penhouët.
P. Le Métayer du Hourmelin.
Sarsefield.
J. A. de Chevigné.
L. M. E. de Ghaisne-Bourmont.
Le Duc de Rohan.
L. C. R. de Monti de la Cour de Boué.
J. P. le Long du Dreneuc.
A. L. J. C. de Maleitroit Pontcallecq.
J. C. L. de Quelen.
Choiseul Duc de Praslin.
J. A. Charette de la Coliniere.
A. L. de Serent.
E. A. du Hallay.
Le Duc de Chabot.

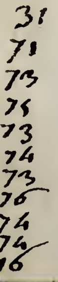
73

Botherel de Quintin.
Baillehache.
G. de Barazer de Kermorvan.
Henry Dafnieres.
Du Coetlofquet.
A. P. P. le Chevalier le Preftre.
F. le Preftre, par procuration.
J. J. B. Gouyon.
Poulain de Tramain.
C. B. de la Bourdonnaye de Liré.
J. F. de Berthou de la Violaye.
R. G. de Lambily du Broutey.
E. M. F. Chevalier de la Mouffaye.
J. de la Mouffaye, par procuration.
N. X. de Querhoent.
T. de Cheffontaine.
L. J. D. de Penfentenyo.
Le Clerc de Juigné.
J. J. M. Robineau de Rochequairie.
De Goyon.
F. P. de la Melliere.
J. B. F. de la Villéon.
P. A. H. Suaffe de Kervegan.
L. A. P. Bouan du Chef-du-Bofq.
F. J. de Treceffon.
F. A. A. de Luzeau.
J. H. Trogoff de Kerlefty.
Siochan de Kerfabiec.
Huon de Kermadec.
A. S. L. de la Tullaye.
La Motte-Picquet.
De la Villeloays.
Du Breil de Rays.
Rofpiec Trevien.
A. S. F. de Derval.
C. J. F. Le Veneurs.
G. F. du Maz.
76 G. M. du Laurens de Montbrun.

B. M. O. de Gerard de Châteauvieux.
D. de la Villéon.
R. F G. d'Achon.
A. L. F. du Bouexic.
A. de Châteaugiron.
L. F. A. Pioger.
Le Chevalier du Leslay.
De Launay.
De Launay, fils.
N. C. le Chevalier du Clefmeur.
F. V. Defclos de la Fonchais.
H. A. du Frefne de Virel.
Y. du Bois-Gueheneuc de la Villéon.
L. Dupontavice.
J. G. de Saint-Pern.
B. H. O. le Chevalier le Gonidec de Traiffan.
L. P. J. Charette de la Gacherie.
Du Bouexic de la Driennays.
A. J. A. Viart de Juffé.
De Tinteniac.
De Touftain.
Duparc Kerivon.
De Martigné.
Chevalier de Monty.
Coetnempren de Kerfaint.
Le Chevalier de Lambily.
Le Chevalier de Gouyon de Thaumas.
P. le Jeune de Malherbe.
R. J. le Jeune de Malherbe.
A. F. Martin de Montaudry.
L. R. C. de Robien.
L. J. F. de Saint-Pair de Carlac.
Le Chevalier de la Buharais.
R. du Breil du Chalonge.
J. J. J. de Gaudrion.
J. F. Blanchard de la Buharais.
P. M. du Breil de la Herpedaye.

M. de la Fruglaie de Pontgerouart.
J. B. de Caradeuc.
F. X. de Saint-Pair de Vaujours.
A. de Caradeuc.
C. T. F. Chevalier de Guery.
Du Bouexic de Guichen.
Du Bouexic de la Botellerais.
De Tremaudan.
G. M. R. Guischardy de Martigné.
De Querohent.
De la Bouexiere.
V. Artur de la Villarmois.
J. G. P. du Boisgueheneuc.
P. C. de Lesormel.
R. le Baſtart de Villeneuve.
P. C. M. de Robien.
P. M. F. Picaud de la Pommeray.
F. A. Gardin de Saulnieres.
G. R. Chatton de Ranléon.
F. C. C. de Leſquen de la Menardais.
F. le Métayer, Chevalier de Kerdaniel.
C. Martel.
J. B. du Bouays.
J. R. de Mellon.
J. de Mellon.
F. Ferron de la Sigonniere.
P. Boulleuc.
L. le Foreſtier de la Houſſaye.
L. R. F. Ferron de la Verrie.
Y. J. R. le Foreſtier de Boisfrouger.
L. F. de Goyon des Hurlieres.
J. C. E. de Couaſnon.
A. P. Geffrard de la Motte.
R. L. Minault de la Hellaudiere.
J. J. F. Pioger de Chantradeu.
J. R. L. le Veyer de Valleroy.
F. V. de la Goublaye du Gage.
P. F. de Brehier.
E. A. E. de Benazé.
T. C. de la Villegontier.
R. L. du Pontavice.
Begaſſon de la Lardais.
M. J. B. Ferron.
J. R. J. B. Artur de la Villarmois.
De la Cornilliere-Narbonne, par procuration.
A. J. B. J. E. de Ravenel.
J. M. de Querohent.
V. H. Hay de Bontville.
F. C. Chevalier de Gouyon du Vaurouault.
A. de Roſnyvinen.
J. A. de Roſnyvinen.
J. J. M. de Langle de Beaumanoir.
De la Houſſaye.
Dufreſne de Renac.
F. S. de Kergus. 55





790